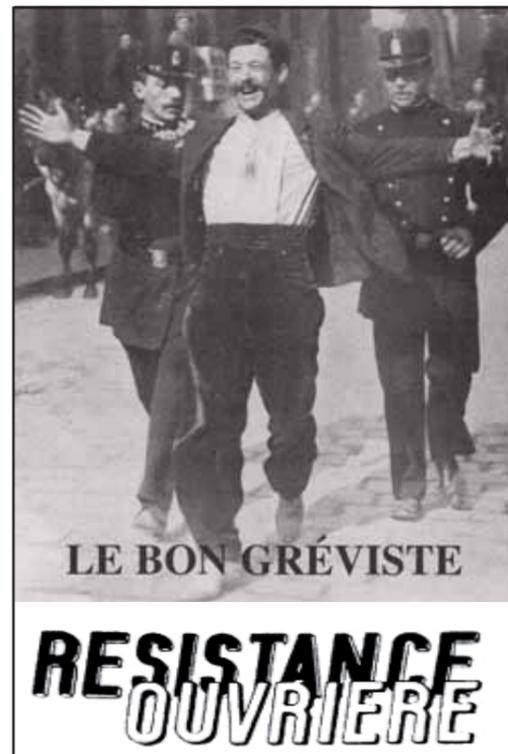


L'O

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 701 - Mai 2019 - 55^{ème} année - 1,50 €



Pratique contractuelle

- ▶ Idea-Services Gron et Château-Bougon : la pratique contractuelle paie
- ▶ Métallurgie 44 : 1,8% d'augmentation
- ▶ Daher : FO signe l'accord salarial
- ▶ Ameublement : FO signe un accord limitant le travail du dimanche

(Lire P. 2)

Le meeting du 1^{er} mai a réuni plus de 200 militants



(Lire P. 4)

Résultats électoraux

- ▶ Toyota (Lire P. 2)
- ▶ Arcelor Mittal Basse-Indre



- ▶ Lycée Sacré Coeur



(Lire P. 4)

9 mai

Les fonctionnaires mobilisés pour la défense de leurs statuts



(Lire P. 5)

La grève des Urgences s'organise sur le plan national



(Lire P. 7)

IDEA-Services Gron et Château-Bougon Négociations salariales 2019 : la pratique contractuelle paie

Le syndicat Force Ouvrière a signé les accords salariaux chez IDEA-services pour les établissements de Gron et de Château-Bougon, qui travaillent sur les sites Airbus de Saint-Nazaire et de Nantes.



Assemblée générale du syndicat FO de la Manutention, le 12 avril 2019

Que contiennent ces accords salariaux 2019 ?

Pour IDEA-services Gron :

- ▶ Une augmentation générale de 1,3% au 1^{er} avril 2019 pour 98 salariés ;
 - ▶ Une augmentation individuelle de 0,69% de la masse salariale au 1^{er} avril 2019 pour 39 salariés ;
 - ▶ Une revalorisation de 0,06% pour la compétence Polaris ;
 - ▶ Une revalorisation de 0,16% pour la compétence 350 ;
- L'ensemble de ces mesures représente pour 2019 une augmentation de +2,21% de la masse salariale.

Pour IDEA-services Château-Bougon :

- ▶ Une augmentation générale de 1,3% avec un talon de 27 € au 1^{er} janvier 2019 pour 151 salariés ;
 - ▶ Une augmentation individuelle de 0,75% de la masse salariale au 1^{er} avril 2019 pour 84 salariés ;
 - ▶ Une revalorisation de la prime transport de 5% ;
 - ▶ La mise en place de la nouvelle grille de salaire au 1^{er} avril 2019 avec une revalorisation de 0,13% ; 33 salariés sont concernés.
- L'ensemble de ces mesures représente pour 2019 une augmentation de

+2,32% de la masse salariale.

Ces accords comportent également une clause de revoyure au 1^{er} trimestre 2020 et la reconduction de la prime de performance opérationnelle trimestrielle pour les deux établissements.

Le syndicat Force Ouvrière se félicite d'avoir signé ces deux accords salariaux pour l'année 2019 car dans le cadre de la pratique contractuelle, ils garantissent une amélioration du pouvoir d'achat pour tous les salariés.

Syndicat FO de la Manutention

Métallurgie 1,8 % d'augmentation pour 2019 sur les minima des non cadres du département

Après deux séances de négociations, l'Union des Syndicats de la Métallurgie FO 44 a finalisé les Rémunérations Annuelles Garanties (RAG) et les Rémunérations Minimales Hiérarchiques (RMH) pour 2019 : grille salariale de la métallurgie pour le département de la Loire-Atlantique.



De g. à d. : Jean-Noël Ardouin, Métaux de Machecoul - Patrice Pambouc, USM FO44 - Sylvain Herisson, Métaux de Saint-Nazaire

L'Union des Syndicats de la Métallurgie FO 44 a obtenu :

Rémunérations Annuelles Garanties :

- ▶ Niveaux 1 et 2 (140 à 190) : + 1,8% (1,7% pour le 140)
- ▶ Niveau 3 (215 à 240) : + 1,9% (Accent significatif sur les niveaux 3 et 4)
- ▶ Niveau 4 (255 à 285) : + 1,9%
- ▶ Niveau 5 (305 à 395) : + 1,8%

Rémunérations Minimales Hiérarchiques :

- ▶ Une augmentation de la valeur du point de 1,90% en passant de 5,44€

à 5,54 € pour le calcul de la prime d'ancienneté.

Au vu de l'inflation sur les 12 derniers mois, cet accord augmente de 1,7% le pouvoir d'achat des salariés concernés et doit servir de référence minimum dans toutes les négociations salariales.

Cet accord est applicable à toutes les entreprises de la métallurgie du département de Loire-Atlantique, adhérentes à l'UIMM, et aux entreprises non adhérentes lors de la parution au Journal officiel.

Notre délégation de l'USM FO 44, après avoir réuni ses instances, a signé l'accord des salaires 2019 dans le cadre de la pratique contractuelle. FO Métaux 44 souhaite tout mettre en œuvre pour que la métallurgie de ce département continue d'être attractive. Le syndicat défend la fiche de paie de l'ensemble des catégories de salariés, de l'ouvrier au cadre.

Patrice Pambouc
Secrétaire de l'USM FO44

Daher FO signe l'accord salarial



Bertrand Bauny - délégué syndical central FO Daher Aerospace Ouest et Adeline Wallet - élue FO au deuxième collège

Lu dans InFoNz n°41 - Avril 2019

FO DAHER signe l'accord salarial 2019... après avoir obtenu :

- ▶ Un niveau d'enveloppe de 2,2% supérieur aux négociations des branches de la métallurgie et du transport logistique.
- ▶ La suppression de la prime collective uniforme (2017) et de la prime collective sur le partage des résultats (2018).
- ▶ Une enveloppe d'augmentation individuelle plus conséquente avec une première distribution en mai.
- ▶ Une enveloppe d'augmentation promotionnelle qui n'impacte pas l'enveloppe d'augmentation individuelle.
- ▶ Des augmentations générales non plus en juin mais en mai.

▶ Une mesure complémentaire prenant en compte l'égalité salariale femmes/hommes. Mais « nous sommes conscients que ces mesures ne correspondent pas aux attentes de tous les salariés ».

Pour 2020, nous devons continuer à revendiquer :

- ▶ Un même niveau d'augmentations générale et individuelle pour les ouvriers et les TAM
- ▶ Un minimum d'augmentation générale pour les cadres.
- ▶ Une distribution des augmentations générale et individuelle plus tôt dans l'année.

Ameublement FO signe un accord limitant le travail du dimanche



La branche de l'ameublement bénéficie de dispositions particulières permettant aux employeurs d'ouvrir les magasins tous les dimanches de l'année, s'ils le souhaitent.

Fidèle à la pratique contractuelle, l'Union départementale a participé à une négociation avec une délégation patronale du secteur, dans l'objectif de restreindre le nombre d'ouvertures le dimanche et de négocier des contreparties liées à ces ouvertures dominicales.

Le résultat de cette négociation est plutôt intéressant.

En effet, le nombre d'ouvertures dominicales est réduit de 52 à 3 seulement, sur la base du volontariat. Les salariés concernés devront être prévenus au moins six semaines à l'avance.

Les heures travaillées seront majorées à 110%, ce qui est supérieur au Code du

travail. Par ailleurs, un jour de repos équivalent aux heures travaillées devra être pris dans les deux semaines qui suivent. Enfin, des dispositions annexes prévoient la prise en charge des frais de garde d'enfants, ainsi que le transport pour les salariés faisant du co-voiturage.

Un tel accord va donc à l'inverse de la généralisation du travail dominical. Il prévoit qui plus est des mesures supérieures au code du travail.

Ce texte doit maintenant être validé par la DIRECCTE et faire l'objet d'un arrêté préfectoral, afin de lui donner une valeur juridique et une application obligatoire sur l'ensemble du département. Cela fait autant de raisons pour FO de signer cet accord.

Yann Couroussé
Secrétaire adjoint
de l'Union départementale

Toyota Large succès électoral

Les élections se sont tenues ce 21 mai sur le site de Toyota à Ancenis. Le taux de participation a atteint 85%. Dans le 1^{er} collège (ouvriers, employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise), la section FO a obtenu 70% des suffrages de titulaires et 66%

des suffrages de suppléants. FO remporte ainsi 8 sièges de titulaires sur 11 et 7 sièges de suppléants sur 11. La représentativité globale, calculée sur l'ensemble des deux collèges, est de 60% pour FO, devant la CGT (25%) et la CFE-CGC (15%).





Déclaration de la Commission exécutive confédérale

- Paris, le 16 mai 2019 -

La Commission Exécutive se félicite de la mobilisation des fonctionnaires et agents de la Fonction publique.

Elle apporte son soutien aux agents de la Fonction publique, titulaires et contractuels, engagés dans l'action et la mobilisation, y compris par la grève, contre le projet de loi de « transformation » de la Fonction publique, et ses déclinaisons dans la santé et dans l'éducation (« pour une école de la confiance »).

FO rappelle que le Statut général porte droits et obligations des fonctionnaires et garantit, à ce titre, la neutralité et la continuité du Service public, donc l'égalité de traitement et l'intérêt général.

Le Service public est de ce fait un maillon indispensable à l'égalité républicaine et à la justice sociale sur l'ensemble du territoire.

La CE réaffirme l'opposition résolue de la confédération FO au projet de réforme des retraites vers un régime universel par points, et la remise en cause des régimes particuliers et du code des pensions civiles et militaires.

FO réaffirme dans le même temps son opposition sans concession à toute forme de dispositif, dit de bonus-malus, dont celui envisagé par le gouvernement dans le cadre de la réforme de retraites, conduisant à contraindre les salariés à travailler jusqu'à 63 - 64 ans.

La CE confirme l'amplification de sa campagne en direction des salariés pour les informer des enjeux, des positions et revendications de FO sur les retraites. Cette campagne d'information et de mobilisation prend la forme de réunions multiples dans les départements d'ores et déjà engagée et aura pour point d'orgue un rassemblement d'ampleur nationale, dès la rentrée de septembre, dans l'objectif de préparer le rapport de force interprofessionnel et, si nécessaire, la grève pour défendre les retraites et mettre en échec le projet gouvernemental.



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Préparer la grève !

Les sénateurs ont bien travaillé. Après quelques jours de débats intenses, ces derniers ont adopté ce mardi 21 mai le projet de loi du ministre Blanquer. Ils ne se sont pas privés de compléter le texte du ministre, par exemple en octroyant aux directeurs d'école primaire un pouvoir hiérarchique vis-à-vis de leurs collègues enseignants ou bien encore en rendant obligatoire la formation continue à tous les enseignants « en priorité en dehors des obligations de service d'enseignement », sans donner droit à une indemnisation obligatoire. Autant de mesures rejetées par les enseignants.

La presse s'est largement fait l'écho de la proposition du Sénat de supprimer le très décrié article 6 quater créant les « établissements publics des savoirs fondamentaux ». Dans la réalité, non seulement les amendements adoptés ne répondent d'aucune manière aux revendications des enseignants, mais ils aggravent au contraire sur bien des aspects le projet initial.

Depuis le mois de mars, ce projet de loi suscite une profonde opposition. Les grèves des 19 mars et 4 avril derniers ont été très suivies dans les écoles, souvent avec le soutien des parents. Dans plusieurs départements, comme en Loire-Atlantique, la grève a été reconduite plusieurs jours. Mais cette volonté « d'en découdre » s'est heurtée jusqu'à aujourd'hui au refus de « certains chefs syndicaux » d'appeler nettement à la grève nationale et à sa reconduction, opposant à celle-ci les rituelles « journées d'action » dont nous connaissons toutes les limites.

De son côté, le ministre Blanquer jette toutes ses forces dans la bataille. Tout y passe, y compris l'intimidation, voire les sanctions à l'égard des enseignants récalcitrants.

C'est là, la marque de la situation

actuelle. Le gouvernement et le président de la République avancent tel un rouleau compresseur, tentant de balayer les oppositions lorsqu'elles se font jour. Des syndicats ? Pourquoi pas, mais à la bonne place, travaillant sous l'autorité du premier ministre pour mettre en œuvre les « réformes nécessaires ». Et malheur à ceux qui ne comprendraient pas l'avertissement du président de la République : « Je fais confiance aux syndicats pour réguler les relations de travail dans la branche et l'entreprise. Mais ils ne doivent pas se substituer aux détenteurs de l'intérêt général ».

Malheur à ceux également qui se mettent en travers de sa route. Les « gilets jaunes » et de nombreux syndicats en font les frais à chaque manifestation. Le bilan de la répression depuis six mois, dressé par France Info en fin de semaine dernière, est tout simplement hallucinant : « Côté manifestants, 2448 personnes ont été blessées, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur arrêtés au 13 mai. Selon le décompte tenu par le journaliste indépendant David Dufresne, 284 personnes ont été blessées à la tête, 24 ont été éborgnées et cinq ont eu la main arrachée (...) 12 908 tirs de lanceur de balles de défense (LBD) ont été effectués lors des manifestations de "gilets jaunes" et le 1^{er} mai. Au total, 256 enquêtes pour des soupçons de violences policières ont été ouvertes (...) Au total, 12 107 personnes ont été interpellées en six mois, dont 10718 ont été placées en garde à vue, selon l'Intérieur. Il y a eu, selon les derniers chiffres de la Chancellerie datant de début avril, près de 2 000 condamnations et autant d'affaires classées sans suite. Environ 40% des condamnations prononcées par les tribunaux étaient des peines d'emprisonnement ferme. »

La violence, l'intimidation et

l'escalade répressive n'ont pas pourtant pas la détermination de ceux qui défendent âprement leurs intérêts. Cette détermination affaiblit le gouvernement dans sa volonté d'engager une série de « mesures » à marche forcée. À quelques jours des élections européennes, les sondages ne sont pas rassurants pour les ministres et le président de la République. LREM - alliée au Modem - serait créditée de 22%, soit 9% du corps électoral en tenant compte de l'abstention. La campagne de dernière minute autour du « péril » que représente le « nationalisme », « vieille recette » du « mitterrandisme », changera-t-elle le résultat ?

Nous verrons bien dimanche. Mais de toute évidence, c'est un rejet important des mesures prises et à venir qui va s'exprimer dans ce scrutin. Certes fragilisé, le gouvernement cherchera à aller dans la même direction. La fusion des 42 régimes de retraites, avec à la clé une réduction importante du niveau des pensions et le recul de l'âge à la retraite à travers la mise en place d'une décote, est annoncée pour septembre. La Commission Exécutive Confédérale a décidé à ce sujet de lancer une campagne pour « informer les salariés des enjeux, positions et revendications de FO », d'organiser un rassemblement d'ampleur nationale à la rentrée de septembre pour préparer la grève avec l'objectif de « mettre en échec le projet gouvernemental ».

Préparer efficacement la grève en tournant le dos aux journées d'action, tel est l'objectif. C'est également celui des « urgentistes » de plus de 40 hôpitaux qui se réuniront samedi prochain 25 mai en assemblée générale à Paris, avec la présence des organisations syndicales dont la nôtre, pour organiser et généraliser la grève dans ce secteur et gagner sur les revendications.

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org



LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE
UNION DEPARTEMENTALE



ACTUALITES - FO44 - PRATIQUE - DOSSIERS - LIENS UTILES - NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55^{ème} année

CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat,

44200 Nantes - Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestysindicaliste@fo44.fr

E-mail UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2019

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

Résultats électoraux (suite)

Arcelor Mittal Basse-Indre FO obtient 5 sièges de titulaires



De g. à d. : Yann Ravart, Secrétaire-adjoint du syndicat des Métaux de Basse-Indre, et Guillaume Pires, Secrétaire du syndicat des Métaux de Basse-Indre, élu au CSE.

Élections professionnelles 2019 : Avec 35,75 % des voix exprimées, FO demeure un interlocuteur incontournable à Basse-Indre !

- Communiqué du syndicat FO Métaux de Basse-Indre -

Le syndicat FO Métaux de Basse-Indre remercie l'ensemble de ses adhérents, ainsi que tous les salariés ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres qui lui font confiance.

Le taux de participation s'élève à 89,46 % [contre 85,31 % en 2014, une participation en hausse donc, malgré l'instauration du vote électronique - NDLR].

Globalement, FO représente 35,75 % des salariés dans les 3 collèges électoraux et demeure une organisation incontournable à Arcelor Mittal Basse-Indre.

FO obtient 5 sièges au CSE titulaires, dont un dans le 1^{er} collège et quatre

dans le 2^{ème} collège.

Concernant les sièges suppléants, FO obtient 4 sièges dans le 2^{ème} collège.

La CGT, qui obtient 36,01 %, obtient le même nombre de sièges, la CFDT 1 siège et la CGC les deux sièges du 3^{ème} collège.

Vos élus FO titulaires au CSE sont Guillaume Pires, Yann Ravart, Laurent Boutin, Thierry Oreggia et Roland Veron.

Vos élus FO suppléants au CSE sont : Catherine Bodin Hulin, Fabrice Hauraix, Ludovic Freuchet et Pierrick Pelloquin.

Lycée Sacré Coeur De bons résultats électoraux

Après la victoire électorale obtenue en 2018 par les camarades du lycée des Métiers Sainte-Anne de Saint-Nazaire, la section Force Ouvrière du lycée Sacré Coeur de Nantes (Bellevue) a remporté ce 25 avril dernier de nouvelles élections au comité social et économique (CSE). FO a obtenu 4 sièges de titulaires sur les 5 disponibles dans le deuxième collège (enseignants et cadres). La liste FO a ainsi recueilli 42 suffrages sur les 62 valablement exprimés. Anne Leclerc, secrétaire du syndicat FO de l'Enseignement privé de Loire-Atlantique (SNFOEP 44), a notamment été élue secrétaire du CSE. Entretien.

Outre la représentativité de FO, pourquoi avez-vous décidé de monter une liste pour ces élections CSE ?

Notre atmosphère de travail se dégrade. Les enseignants sont de plus en plus tenus responsables de choses qui ne relèvent pas de leur fait, comme l'absentéisme des élèves ou les conflits entre eux, par exemple. Notre profession subit de plein fouet l'idéologie selon laquelle « il n'y a pas de mauvais élèves, que des mauvais profs... ». La direction préfère ainsi recadrer les enseignants, plutôt que d'assumer son rôle auprès des élèves. Dans ces conditions, il est nécessaire d'avoir une organisation syndicale qui défende les intérêts particuliers et les droits collectifs des enseignants; qui veille par ailleurs à un certain bien-être au travail. L'élection de FO au CSE sera, je l'espère, un point d'appui en ce sens.

Sur le terrain de la mise en oeuvre des «réformes» gouvernementales, tu m'as indiqué avoir participé à une formation de présentation de la «réforme» du lycée pour les Lettres. Qu'en est-il ?

Tout d'abord, je ne peux que constater

l'amateurisme de l'institution : rien n'était préparé et nous avons finalement eu le droit à une lecture rapide de polycopiés... Je ne peux pas non plus faire abstraction du mépris affiché par les deux inspectrices pédagogiques régionales (IPR), qui n'ont même pas dit bonjour à la salle. Au-delà de leurs éléments de langage répétés abusivement («on vous fait confiance»), j'ai le sentiment, pour ce qui concerne les Lettres, que l'on nous renvoie 30 ans en arrière... mais sans les moyens d'il y a 30 ans. On nous demande en gros des choses équivalentes au bac que j'ai moi-même passé, mais avec des élèves qui ont perdu des centaines d'heures de français depuis l'école primaire. Par ailleurs, avec les oeuvres imposées, notre liberté pédagogique

est clairement remise en cause. Nous avons alors eu droit à l'accusation d'être «réfractaires au changement». Il faut arrêter avec ce pseudo-argument, entendu à chaque fois que l'on s'oppose à une mauvaise réforme. S'il y a bien un métier qui doit sans cesse se renouveler et s'adapter chaque jour à ce qu'il se passe dans ses salles de classe, c'est celui de professeur.



Anne Leclerc
Secrétaire du syndicat départemental FO de l'Enseignement privé

L'événement

Le meeting du 1^{er} mai a réuni plus de 200 militants

Ce 1^{er} mai 2019, le meeting FO a fait le plein de militants à la Maison des syndicats de Nantes. Invité par l'Union départementale à la veille de la mobilisation des fonctionnaires pour la défense de leurs statuts et des services publics, Christian Grolier, secrétaire général

de la Fédération générale des fonctionnaires (FGF-FO), a fait un état des contre-réformes du gouvernement combattues par FO : projets de loi « Transformation de la Fonction publique », Santé, Blanquer, retraites...



Intervention de Christian Grolier

Secrétaire général de la FGF-FO



■ Des chiffres

Aujourd'hui, neuf millions de Français vivent en-dessous du seuil de pauvreté, soit 14 % de la population. Entre 2005 et 2015, un million de citoyens de plus sont passés sous le seuil de pauvreté. Dans le même temps, en 2017, les entreprises du CAC 40 ont fait 98,5 milliards d'euros de profits (...) Entre 2010 et 2018, les dividendes aux actionnaires ont augmenté de 40 %, tandis que les effectifs dans les grandes entreprises ont baissé de 20%.

■ L'impôt contre la cotisation

Pour renvoyer l'ascenseur aux marchés financiers, Macron regarde ce qui n'a pas encore été « marchandisé », notamment la Santé. Pour ce faire, il doit en finir avec les cotisations au profit de la CSG. (...) En effet, en passant de la cotisation vers l'impôt, la Santé passe au budget de l'État, qui est soumis, du fait des critères européens, à la réduction de dépenses publiques. Donc, à un moment donné, le président de la République va expliquer qu'il n'aura pas assez de fric pour assurer les dépenses de Sécurité sociale et que, pour être remboursés, il faudra se tourner vers le secteur assurantiel, enfin ceux qui en auront les moyens...

■ L'offensive contre le syndicat

Le projet de loi Fonction publique entre dans un grand système, notamment le titre I « l'avenir des syndicats », qui fait sens avec la restriction de notre droit de manifester, à travers la loi dite « anti-casseurs », mais également avec les restrictions de moyens syndicaux imposés dans le privé par la fusion des instances en CSE. Comme dans le privé, les CHSCT seront supprimés, au moment même où se multiplient les restructurations et les fermetures de services, d'hôpitaux... C'est le pendant des lois Travail dans la fonction publique : la volonté est de se débarrasser des organisations syndicales et d'inverser l'élaboration de la norme au niveau local.

■ Les retraites

La fédération est opposée au régime universel par points et à la suppression des 42 régimes existants, quel que soit l'âge de départ. (...) Les retraites, aujourd'hui, c'est plus ou moins une promesse pour les salariés, un calcul sur les 25 meilleures années pour le privé, sur les 6 derniers mois pour le public. À l'inverse, le régime par points ne garantit pas la valeur de service du point, qui sera d'ailleurs soumise, du fait de son rattachement au budget de l'État, à l'austérité des traités européens.

■ Que faire ?

Le mouvement citoyen des « gilets jaunes », auquel participent nombre de nos militants, exprime notamment une chose : les salariés et les retraités ne sont pas résignés. (...) À la fédération, nous avons un mandat clair : plus de journée d'action, les copains en ont tous assez ! (...) Mes camarades, bien sûr que nous devons impulser, mais la solution ne viendra pas d'en haut. Ce n'est pas une histoire de personne, ça ne peut partir que de vous. Il faut tenir les assemblées générales, des heures d'information syndicales. Partout, il y a des bagarres... les copains de la DGFIP, des douanes, les copains enseignants, tous les jours une grève éclate dans un hôpital ou dans un bureau de poste... La mobilisation, elle existe. Il faut maintenant que nous parvenions à la coordonner. On peut le faire. Nous, on ne fera pas un pacte « écologique et social » avec le gouvernement... On n'a pas d'autre choix que de se bagarrer.

Dans le même temps...

Une délégation FO a rejoint le cortège intersyndical de l'Enseignement CGT - FO - FSU - Sud, sur le mot d'ordre commun de retrait du projet de loi Blanquer. À cette occasion, nos militants ont repris l'un des airs célèbres

des Gilets jaunes, en scandant : « On est là ! Même si Macron ne veut pas, nous on est là ! Pour défendre l'École publique, l'école de la République, nous on est là ! ».



Vu dans la manif...



Pancarte portée par une militante gilet jaune lors de la manifestation du 1^{er} mai.

Grève du 9 mai

Les fonctionnaires mobilisés pour défendre leurs statuts

Ce jeudi 9 mai, 4 à 5 000 fonctionnaires et agents publics ont manifesté dans les rues de Nantes, 850 dans les rues de Saint-Nazaire, en réponse à l'appel à la grève lancée par les 9 fédérations syndicales de fonctionnaires.

Plus de 100 manifestations étaient ainsi organisées dans toute la France, sur la base de revendications communes :

- ▶ Augmentation du point d'indice (augmentation générale des salaires) ;
- ▶ Suppression du jour de carence ;
- ▶ Non à la suppression des 120 000 postes annoncée par le gouvernement et réaffirmée par le ministre Darmanin ;

▶ Retrait du projet de loi dit de « transformation de la Fonction publique », visant à casser le statut général de la Fonction publique et à affaiblir le rôle des organisations syndicales ;

▶ Pour l'ouverture de véritables négociations.

Les bagarres engagées dans les différents secteurs contre les projets de loi Blanquer et Santé, contre les restructurations de services, contre les déficits de postes et de lits se sont également exprimées à cette occasion : aux côtés des cortèges traditionnels de chaque organisation syndicale, un cortège des personnels grévistes des urgences, un autre des Finances publiques et encore un autre de l'Enseignement ont pris leur place dans la

manifestation, avec la multiplicité des drapeaux syndicaux, exprimant une véritable aspiration des salariés à l'unité. Certes, le déferlement n'était pas encore au rendez-vous ce 9 mai. Cependant, une part non négligeable de fonctionnaires et d'agents publics s'est saisie de cette grève, comme de la journée interprofessionnelle du 19 mars, pour exprimer sa détermination et sa colère. Un mouvement se cherche pour converger vers le « tous ensemble ». Il nous revient de l'aider, en premier lieu sur le terrain, en multipliant les assemblées et les réunions d'information auprès des collègues.



**Mutilations, charges policières, arrestations arbitraires, intimidations et menaces hiérarchiques...
La répression doit cesser, le gouvernement doit céder et satisfaire nos revendications.**

Communiqué

de l'Union départementale CGT-FO 44
du 13 mai 2019



La violence, l'intimidation et l'escalade répressive à l'égard des gilets jaunes et au-delà de tous les syndicalistes et militants qui défendent les intérêts des salariés suscitent de plus en plus un émoi considérable dans toutes les couches de la population.

À Paris le 1^{er} mai, les cortèges syndicaux ont été la cible de charges des forces de police et certains manifestants ont été contraints de se réfugier à l'intérieur des murs de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, avant d'être accusés de l'avoir pris d'assaut !

Des manifestants qui défilent pacifiquement sont chaque samedi interpellés et arrêtés pour « rébellion », « outrage sur personnes dépositaires de l'autorité publique » ou « insulte au Président de la République » ! Samedi dernier à Nantes, un journaliste de CNEWS a même reçu un tir de LBD dans le ventre !

Jusqu'où le Président de la République et le gouvernement comptent-ils aller ?

Au lieu de prendre en compte les légitimes revendications des salariés et de la population, le Président de la République et le gouvernement mènent une campagne

haineuse et une répression systématique contre les gilets jaunes, antisémites hier et assimilés aujourd'hui aux « casseurs ».

Campagne haineuse, mais aussi intimidation à l'égard de tous les syndicalistes et salariés qui osent revendiquer. C'est le cas à Pôle-Emploi (Saint-Herblain), au CHU de Nantes ou encore à l'encontre de professeurs des écoles en lutte pour l'abandon du projet de loi Blanquer.

La répression et l'intimidation ont bien entendu un contenu, celui de liquider coûte que coûte les conquêtes sociales pour répondre aux exigences du capital financier et de l'Union européenne.

L'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique condamne cette violence à l'encontre des manifestants et les propos de tous ceux qui justifient de telles violences. Elle soutient tous ceux qui manifestent pour faire valoir leurs revendications.

Elle revendique l'abrogation de la loi « anticasseurs » qui n'est en fait qu'une loi contre la liberté d'expression et de manifester.

Communiqué commun

du 17 mai 2019



**Soutien à la collègue enseignante
et responsable syndicale de Paris :
aucune poursuite ne doit être engagée !**

Les organisations syndicales CGT Educ'action, FNEC-FP FO, FSU, Sud Éducation de Loire-Atlantique apportent tout leur soutien à la collègue responsable syndicale du SNFOLC 75 qui, avec son compagnon, ont été arrêtés par la police et placés en garde à vue à la fin de la manifestation des gilets jaunes du samedi 11 mai ; notre collègue pour « insulte au président de la République » et son compagnon, qui cherchait à la protéger, pour « provocation à la rébellion ».

Ils manifestaient dans le cortège Education inter-degrés Ile de France, mobilisation qui s'inscrit dans la lutte contre les réformes Blanquer. Durant toute la manifestation, notre collègue a porté la banderole de l'Éducation en lutte. Tous ceux qui étaient à côté d'elle peuvent témoigner que notre collègue, par ailleurs responsable syndicale, a manifesté pacifiquement.

Convoquée ce lundi 13 mai au commissariat de police, notre collègue est en attente de la décision du procureur. Aucune poursuite ne

doit être engagée !

Les organisations syndicales CGT Educ'action, FNEC-FP FO, FSU, Sud Éducation de Loire-Atlantique dénoncent la répression et les arrestations arbitraires qui se multiplient et se banalisent dans les mobilisations pour le retrait des projets Blanquer, ainsi que dans les manifestations des gilets jaunes.

Elles dénoncent les tentatives d'intimidation – sous toutes leurs formes – qui visent à faire entrer dans le rang tout militant syndicaliste ou tout salarié osant revendiquer.

Les organisations syndicales CGT Educ'action, FNEC-FP FO, FSU, Sud Éducation de Loire-Atlantique réaffirment leurs revendications, parmi lesquelles notamment l'abrogation de la loi dite « anticasseurs », dont l'objectif est d'entraver la liberté de manifester, et le retrait du projet de loi Blanquer dit « pour une école de la confiance », dont l'article 1^{er} vise à mettre au pas les personnels.

Assemblée Générale de l'UDR 100 militants réunis le 25 avril

Toutes les structures de l'Union départementale des retraités (UDR) étaient représentées lors de l'Assemblée générale annuelle de l'UDR FO44, qui s'est tenue le 25 avril 2019 en présence de Didier Hotte, secrétaire général adjoint de

l'Union confédérale des retraités (UCR), et de Michel Le Roc'h secrétaire général de l'Union départementale FO44. L'Assemblée générale a rencontré un gros succès, réunissant plus d'une centaine de retraités.



La situation faite aux retraités depuis plus de 5 ans mérite que l'on s'organise pour résister et explique le succès de notre assemblée générale : gel des pensions, mesures fiscales très pénalisantes, augmentation de la CSG Didier Hotte est revenu sur la mobilisation acharnée que mènent les retraités depuis 5 ans sur la question de leur pouvoir d'achat, en particulier avec huit autres organisations de retraités⁽¹⁾. Notre acharnement à ne pas lâcher sur les revendications a obligé le gouvernement à reculer, à la fois sur la CSG et sur la revalorisation des pensions. Il ne s'agit bien sûr que d'un recul partiel, puisque la revalorisation des pensions indexée sur

l'inflation ne concernera pas tous les retraités. De même, l'annulation de l'augmentation de 25 % de la CSG ne concerne toujours pas les couples dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 2 886 euros par mois, soit deux pensions de 1500 euros ! Nous avons cotisé durant toute notre vie pour obtenir nos retraites. Ce ne sont pas des allocations sociales. Elles constituent un droit et tous les retraités doivent pouvoir en bénéficier. Michel Le Roc'h a fait le lien entre la situation des retraités et celle de tous les salariés, qui cherchent les voies de la résistance comme le démontre la mobilisation contre la loi Blanquer dans l'Éducation Nationale, ainsi que toutes les grèves qui ont lieu actuel-

lement dans les hôpitaux du département. L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution rappelant toutes les revendications des retraités, s'opposant à toute remise en cause des régimes de retraite existants actuellement et à tout régime universel par points. Les discussions ont continué longuement autour du pot de l'amitié ! ■

Claire Compain
Présidente de l'UDR FO 44

(1) : il s'agit de toutes les organisations syndicales de retraités, à l'exception de la CFDT et de l'UNSA

Amiantés du Tripode Recours déposé en appel



Ce vendredi 10 Mai, la Cour administrative d'appel de Nantes examinait le recours pour préjudice d'anxiété d'une salariée du ministère des Affaires étrangères, qui a travaillé sur le site amianté du tripode de 1972, date de sa construction, à son évacuation en 1993. L'arrêt de la Cour de cassation du 5 avril 2019 va dans le sens de la reconnaissance du préjudice d'anxiété pour les salariés exposés à l'amiante - et donc de sa réparation.

Cela constitue un revirement de jurisprudence, donnant de l'espoir aux 60 agents venus soutenir leur collègue. Le rapporteur public a estimé qu'il y avait lieu de reconnaître le préjudice d'anxiété et de condamner l'Etat employeur à 9 000€ d'indemnités sur le cas de cet agent. Il a fait sien l'argumentaire de l'avocat des salariés touchés par l'amiante. Réponse du tribunal le 27 mai 2019. ■

XIX^{ème} congrès de l'Union locale d'Ancenis

Quatre ans après son précédent congrès, l'Union locale FO d'Ancenis a tenu son 19^{ème} congrès ce 23 avril 2019. De nombreuses grèves et manifestations se sont déroulées pendant cette période contre les lois travail et la remise en cause des retraites, tandis que le mouvement des « Gilets Jaunes » se maintient depuis le 17 novembre 2018.



Les syndicats FO de l'Union locale d'Ancenis bénéficient d'une implantation réelle dans le secteur industriel. Le rapport d'activité fait état de la situation des différentes entreprises du bassin et des combats menés par les camarades, parmi lesquels :

- **APLIX** - Le syndicat est en progression et aura la possibilité de présenter des candidats dans les deux collèges lors des élections CSE d'octobre 2019. Après des NAO 2018 très tendues, un appel à débrayage de FO et CGT (salaires, conditions de travail...) a été suivi par 80 % des salariés de la production et 100 % de la maintenance, permettant de peser pour les prochaines négociations.
- **LAÏTA BASSIN 44 (laiterie du val d'Ancenis)** - FO a appelé seule à la grève du 19 au 22 mai 2015 sur le site d'Ancenis. La CFDT, CGT et CGC ont accepté le 0 % sur les AGS 2015.
- **MANITOU** - Le nombre de syndiqués FO progresse. FO a été la seule organisation à refuser de

signer l'accord CSE, qui s'appuie sur le minimum légal en termes d'élus et d'heures de délégation. Après avoir pesé 47 % aux dernières élections de 2016, FO présentera des listes sur les 6 sites de Manitou et visera de dépasser les 50 %. Pour ce faire, la section s'appuiera sur ce qu'elle a obtenu, notamment +8,1 % d'augmentation générale des salaires cumulée en quatre ans et une enveloppe totale de +10,23 %, si l'on intègre les augmentations individuelles sur la même période.

● **TOYOTA** - En 2014, la section FO maintenait sa représentativité à 62% au 1^{er} collège et au moins 50 % sur l'ensemble des collèges. Depuis 2015, FO a obtenu un cumul de +9,8 % d'augmentation générale des salaires. Les 1^{er} tour des prochaines élections professionnelles se tient le 20 mai.

Des camarades de Dopharma (voir L'Os n°700), de la fonderie Bouhyer, de MMP Premium (ex-Alliora) participaient également à ce congrès, marqué par une discussion très riche. ■

Assemblée générale FO Hospitaliers Savenay « Faut que ça bouge »...



... Cri du coeur entendu le 23 avril lors de l'Assemblée Générale des hospitaliers de Savenay à laquelle participait une délégation d'agents de la mairie de Savenay et du syndicat des hospitaliers de Saint-Nazaire. Yann Le Fol introduisit la réunion en soulignant la difficulté de la période : (...) « il faut fédérer les collègues car tout est lié : salaires, conditions de travail, etc. ». (...) Gérard Caillon confirma : « On

est sur une pente glissante : il nous faut convaincre les collègues de réagir, dans la rue, car on risque de tout perdre, la Sécu, la CNRACL... Le gouvernement ne veut plus de fonctionnaires ». Il revint sur les revendications d'actualité : les salaires, la mise en stage des contractuels, les conséquences du GHT, les menaces sur l'avancement et la nécessité d'informer les collègues. Il appela à la participation à la mobilisation nationale du 9 mai.

Gérard détailla ensuite les bons résultats électoraux : 61 % des voix à l'hôpital de Savenay, donc plus de sièges pour FO en CTE, CHSCT et CAPL. (...)

Gaël Leturque secrétaire du syndicat de Saint-Nazaire intervint pour souligner le renforcement des liens entre les deux hôpitaux face à une direction commune.

Les rapports d'activité et financier (celui-ci présenté par Aurélie Aubin) furent approuvés à l'unanimité. Le nouveau bureau fut élu à l'unanimité et Nathalie Guihal fut élue Secrétaire du syndicat. ■



Nathalie Guihal

Territoriaux de Savenay : Bienvenue à FO !



Edith, Myriam et Sylvie, agents de la mairie de Savenay, ont participé à l'AG des hospitaliers de cette ville, invitées par Gérard Caillon. On se souvient (Infonz n° 38 de déc. 2018) que la liste FO avait obtenu 68 voix sur 100 et 5 élus lors des

dernières élections. Au départ en retraite du responsable CFTC, celui-ci avait mis ses adhérents en contact avec Fabrice Bouron, responsable départemental FO territoriaux, ce qui a abouti à la liste FO et à ce résultat. ■

Mindin Contre la délocalisation

Veillez trouver sur le lien ci-dessous la pétition en ligne, s'opposant à l'éclatement des établissements de Mindin, qui accueillent des enfants et adultes lourdement handicapés, en dehors de la commune de Saint-Brévin :

<http://chng.it/hNMxpPVmxq>

Pétition
en ligne

La grève des Urgences s'organise sur le plan national

Partie depuis la mi-mars 2019 des services d'Urgences de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), la grève s'étend aujourd'hui à près d'une cinquantaine d'Urgences en France.

Les personnels des Urgences de Nantes et de Saint-Nazaire en sont partie prenante, ainsi que d'autres dans la région : Angers, Le Mans, Château-Gontier. L'attribution d'une prime mensuelle nette de 300€,

l'affectation d'effectifs supplémentaires, ainsi que des revendications locales sont au cœur des revendications. Face au refus du gouvernement de satisfaire ces revendications légitimes, tandis que les directions locales font pression pour que cesse la mobilisation, une étape supplémentaire est franchie dans l'organisation du rapport de force et la généralisation de la grève au niveau national. Ce samedi 25 mai, le collectif inter-Urgences

appelle à une assemblée générale nationale de toutes les Urgences en grève de France, réunissant les délégués élus des personnels grévistes et les représentants des organisations syndicales, et invite les fédérations syndicales à y participer. Des camarades de Nantes et de Saint-Nazaire y seront notamment présents. La satisfaction des revendications est plus que jamais à l'ordre du jour.

La grève des personnels des Urgences de Saint-Nazaire est totale depuis le vendredi 10 mai 2019



● Lettre ouverte des personnels soignants des Urgences du CH Saint-Nazaire (extraits)

Le personnel soignant des Urgences de l'Hôpital de Saint-Nazaire, soutenu par les organisations syndicales CGT et FO, souhaite alerter la population et les usagers de la dégradation des conditions de prise en charge des patients au sein des Urgences.

L'affluence aux Urgences adultes, en constante augmentation et sans augmentation des effectifs, ne permet plus au personnel de répondre correctement aux besoins des patients (...).

La dégradation de nos conditions de travail devient tout à fait insupportable, la charge de travail qui repose sur chacun d'entre nous a augmenté progressivement, insidieusement, et ce n'est plus

acceptable. (...)

Cet état des lieux est commun, malheureusement, à l'ensemble des services d'Urgences de France. C'est pourquoi nous rejoignons le mouvement national en cours dans de nombreux hôpitaux et soutenons les revendications portées par le collectif Inter-Urgences et par les organisations syndicales CGT et FO. **De ce fait, nous réclamons des postes supplémentaires infirmiers, aides-soignants et brancardiers, ainsi que des agents administratifs, le juste effectif pour assurer des soins de qualité, ainsi que davantage de lits d'hospitalisation pour désengorger les Urgences. (...)**

● Grève du service des Urgences du CHU Nantes

Les personnels des Urgences du CHU de Nantes ont voté en assemblée générale, avec le soutien des syndicats CGT, FO, Sud, la grève à compter du 30 avril dernier. Poussée par ses adhérents, la CFDT a été contrainte de rejoindre la grève.

La plateforme revendicative intègre les revendications nationales, ainsi que des exigences locales :

► Des renforts de jour et de nuit en postes infirmiers, aides-soignants et aussi administratifs, soit plus de 15 postes ;

► Un poste de médecin urgentiste d'accueil supplémentaire ;

► L'ouverture de lits d'hospitalisation, afin d'éviter aux patients de passer 48 heures sur des brancards.

Trois séances de négociations ont eu lieu, permettant d'arracher à chaque fois des avancées. Mais la direction a depuis indiqué qu'elle n'accorderait les moyens - 10 postes sur les 15 revendiqués - que lorsque la grève serait arrêtée !

Une délégation des personnels grévistes des Urgences, composée de FO, CGT, SUD, CFDT, Inter-Urgences et d'un médecin de l'AMUF, a été reçue ce lundi 20 mai par des représentants de Johanna Rolland, maire de Nantes, afin que cette dernière appuie leurs revendications. Des représentants des grévistes des Urgences de Nantes participeront à la rencontre nationale du 25 mai. ■

● Communiqué de presse du Collectif Inter-Urgences du 14 mai

La rencontre nationale de tous les services en grève aura lieu à 12 heures le 25 mai à Paris

Malgré les 45 services en grève à l'heure actuelle, les rendez-vous auprès des députés et la médiatisation du mouvement, le gouvernement se refuse toujours à apporter une réponse constructive à la crise des Urgences et aux revendications du Personnel.

Dans le même temps, les directions locales accentuent les pressions sur les agents pour casser la grève, alors même que nos revendications portent sur la dangerosité des conditions d'accueil et de travail au sein des structures.

En l'état, le Collectif Inter-Urgences appelle l'ensemble des services d'Urgences en grève à se réunir le 25 mai à 12 heures à Paris pour une Assemblée Générale.

L'ordre du jour est le suivant :

► **Entre 12h et 16h :**

-État des lieux des services d'Urgences en France

-Motions relatives à la suite du mouvement de grève national

► **Entre 16h et 17h :**

-Assemblée constitutive du Collectif Inter-Urgences.

L'Assemblée Générale est soutenue par les syndicats majoritaires, dont une partie s'est engagée à contribuer financièrement aux frais de transports.

Nous invitons les OS à participer, s'ils le souhaitent, à la première partie de cette rencontre.

Nous invitons chaque représentant.e à se rapprocher du Collectif et de leurs organisations syndicales locales pour le financement des transports et les solutions d'hébergements.

La grève des personnels des Urgences de Nantes a été votée en AG à compter du 30 avril 2019



L'OS a lu

Le 7 mars, Macron déclarait : «Ne parlez pas de répression ou de violences policières, ces mots sont inacceptables dans un État de droit !»

1 mort, plus de 2 500 blessés dont 284 à la tête, 24 personnes éborgnées, 5 mains arrachées, 12 000 interpellations, près de 11 000 gardes à vue, plus de 2 000 condamnations, dont 40% de prison ferme, et des centaines de procédures toujours en cours.

«Ne parlez pas de répression ou de violences policières, ces mots sont inacceptables...»

L'IGPN, la police des polices, a ouvert 240 enquêtes pour violences présumées contre les gilets jaunes... dont aucune n'a encore abouti.

De son côté, «Reporters sans frontières» recense 90 journalistes victimes de violences policières, et samedi 11 mai, à Nantes, un journaliste de «CNews» a reçu un tir de LBD en plein ventre.

«Ne parlez pas de répression ou de violences policières, ...»

Le 1^{er} mai à Paris, date anniversaire de «l'affaire Benalla», la police a procédé à 18 000 contrôles préventifs et à 300 interpellations, les cortèges syndicaux ont été chargés et gazés et une nasse géante a été mise en place pour des milliers de manifestants. Happy birthday to you, Alex...

«Ne parlez pas de répression...»

Le 11 mai, une enseignante, syndiquée FO, a été interpellée pour «insulte au Président de la République».

«Ne parlez pas... !»

Last but not least, les 17 et 24 avril, «Le Canard Enchaîné» prouvait l'existence d'un fichage illicite des gilets jaunes blessés, sur demande expresse de la direction des hôpitaux de Paris. Laquelle direction, de concert avec la Ministre de la Santé, démentait formellement dans un premier temps, avant d'incriminer... un stagiaire inexpérimenté.

Et puisque l'on en est aux bobards et aux hôpitaux, on se doit, c'est de saison, de décerner la Palme d'Or de la Propagande mensongère au ministre de l'Intérieur, au ministre de la Santé et aux innombrables thuriféraires macroniens dépêchés sur les plateaux télévisés, pour l'interprétation de la comédie dite «de la Salpêtrière» (lire les détails sur le site de «Marianne» du 02/05, vidéos à l'appui).

«...Ces mots sont inacceptables dans un État de droit !»

Au fait, c'est quoi un «État de droit» ?

C'est un État dans lequel les lois s'imposent aux gouvernants comme aux gouvernés.

En retournant l'argument macronien, on peut donc dire que s'il y a répression et violences policières, qui plus est invariablement couvertes par le pouvoir, c'est que l'on n'est pas/plus dans un «État de droit».

URGENT !

L'Entente internationale des travailleurs et des peuples informe



Ce lundi 20 mai, le tribunal militaire de Blida a rejeté la demande de libération pour Louisa Hanoune. Elle reste en détention pour «complot pour changer le régime». Une nouvelle demande de libération a été immédiatement déposée par ses avocats, qui sera examinée dans un mois par le tribunal militaire. Plus de détails à suivre. Plus que jamais, intensifier la campagne internationale pour la libération de Louisa Hanoune !

Signez l'appel !

Pour la libération immédiate de Louisa Hanoune !



« Nous avons appris le placement sous mandat de dépôt et l'incarcération de Louisa Hanoune, secrétaire générale du Parti des travailleurs d'Algérie, par le tribunal militaire de Blida, le 9 mai. Elle s'était rendue à une simple convocation d'un juge d'instruction pour être entendue comme témoin. Nous ne comprenons pas cette arrestation arbitraire qui suscite une légitime émotion. Louisa Hanoune est connue partout depuis des

années pour ses prises de position et son combat intransigeant en défense de la démocratie, des libertés, des droits des femmes et toujours du côté des peuples et des opprimés.

Que l'on soit d'accord ou pas avec ses positions politiques, rien ne peut justifier sa mise en détention.

NOUS DEMANDONS SA LIBÉRATION IMMÉDIATE. »

Je signe l'appel pour la libération de Louisa Hanoune. Vous pouvez retourner votre signature à l'adresse suivante :

liberezlouisahanoune@gmail.com

Louisa Hanoune est la première responsable d'un parti politique emprisonnée depuis l'avènement du multipartisme en Algérie. L'émoi suscité par cette détention est considérable dans le monde entier.

En France, des milliers de militants et de responsables syndicaux, politiques et associatifs, d'intellectuels et d'artistes ont signé cet appel pour la libération immédiate de Louisa Hanoune, pour la défense des libertés démocratiques.

En Loire-Atlantique, on dénombre notamment parmi les premiers signataires :

Bertrand Affilé, maire de Saint-Herblain ; Gérard Allard, maire de Rezé ; Jean-Marc Ayrault, ancien Premier ministre, ancien Ministre des Affaires étrangères ; Jean Brunacci, syndicaliste Solidaires 44 ; Jocelyn Bureau, conseiller métropolitain Nantes Métropole, conseiller municipal de Saint-Herblain ; Bruno Cailleteau, conseiller municipal des Sorinières ; Gérard Caillon, secrétaire de l'Union locale FO de Saint-Nazaire ; Jean-Paul Charaux, président de la Libre Pensée de Loire-Atlantique ; Claire Compain, présidente de l'Union départementale des Retraités FO 44 ; Mathieu Cornillaud, syndicaliste Assurance ; Yann Couroussé, syndicaliste Grande distribution ; Thierry Gicquel, conseiller municipal de Treillières ; Patrick Hébert, membre de la coordination de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples ; Yann Le Fol, secrétaire du Groupement départemental FO Santé 44 ; Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale FO 44 ; Marc Lebideau, médecin hospitalier, chef de service ; Etienne Lechat, conseiller municipal de Saint-Herblain ; Adrien Leclerc, militant FO, rédacteur de L'Ouest syndicaliste ; Hélène Macon, secrétaire départementale du SNFOLC 44 ; Sylvain Marange, militant FSU ; Franck Mariot, secrétaire du syndicat FO des Métaux de Nantes ; Guillaume Maro, co-secrétaire départemental du PG 44 ; Christine Meyer, conseillère municipale de Nantes ; Fabien Milon, secrétaire adjoint section fédérale OSDD-FECFO, Responsable branche Pôle Emploi ; François Preneau, syndicaliste, ancien adjoint au maire de Nantes ; Dominique Raimbourg, ancien député (44) ; Roger Robert, professeur émérite Faculté Médecine Nantes ; Christian Robin, élu municipal de La Turballe ; Johanna Rolland, Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole ; Guy Texier, ancien régional CGT Pays de la Loire ; Eric Thouzeau, conseiller régional GDS Pays de la Loire ; Catherine Tuchais, secrétaire départementale FSU 44 ; Michel Valmer, Metteur en scène et acteur Nantes ; Christophe Viau, secrétaire de l'Union locale FO d'Ancenis...

L'OS a lu

D'autant plus que l'intendance juridique a suivi avec la promulgation de la loi dite «anti-casseurs»...

En application du principe des vases communicants, plus on retire de droits aux salariés et à leurs familles pour libérer les «esprits animaux» du CAC40, plus on renforce l'arsenal répressif pour contenir les colères prévisibles desdits salariés.

Or, s'il y a colère c'est qu'il y a souffrance.

Comme par hasard, dix ans après la vague de suicides à «France Télécom», la souffrance au travail se porte comme un charme, à l'instar des dividendes des actionnaires. (Rappelons une fois encore que durant ces dix dernières années, le patrimoine des 500 français les plus riches s'est enrichi de 434 milliards d'euros !)

Dans *Le salaire de la peine*, Sylvaine Perragin, psychologue du travail, explique :

«En France, la souffrance au travail se porte bien : 30.000 burn out, 3,2 millions de personnes en danger d'épuisement, 400 suicides par an... Un marché économique s'est donc créé autour des risques psychosociaux : formations, expertises, séminaires... Ce juteux business prolifère et gangrène le monde du travail. (...) la souffrance professionnelle s'est-elle atténuée pour autant ? En aucun cas.»

La souffrance au travail désormais cotée en bourse, reste à régler le problème de la colère et de ses imprévisibles débordements.

Affaibli par les multiples mobilisations, le gouvernement a décidé d'attaquer le mal à la racine en intégrant les menaces de sanctions dans les projets de loi pour dissuader les éventuels indisciplinés. L'article 1^{er} de la loi Blanquer est prévu à cet effet... et déjà appliqué avant même que la loi ne soit adoptée.

L'Inspecteur d'Académie de Nantes a ainsi donné l'ordre de convoquer les directeurs des écoles occupées par les parents d'élèves pour les menacer de sanctions financières en cas de récidive.

Idem pour la «Transformation de la Fonction Publique» qui renforcerait les sanctions, tout en diminuant le contrôle syndical.

Répression, violences policières, arsenal juridique et contrôle permanent des salariés, ça n'est peut-être pas encore un État policier, mais ça commence à y ressembler dangereusement.

Menée par une énarque qui, après quatre d'années d'études à Sciences-Po, ne savait toujours pas faire la différence entre un syndicat d'extrême-droite et une amicale de boulistes, la liste de la Macronie pour les Européennes s'appelle «Renaissance». Ou pas.